MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet d'amenagement d'une salle de reception avec des hebergements pour les hotes et invites a Mielan (32)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: MALEOSA

Raison sociale: SCI MALEOSA

N° SIRET: 90946026300017

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☑ Madame ☐ Monsieur

Nom: BOUDOU

Prénom(s): EMMANUELLE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
40. Villages de vacances et	aménagements associés, 40A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☑ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prevoit la creation d'un lieu de reception, compose d'une Salle Polyvalente, 12 HLL, d'un batiment sanitaire, de 8 emplacements nus et de 40 places de parking afin d'accueillir les participants et leurs invites ; et ainsi organiser tous types de receptions a louer toute l'annee : • Evenement prive : mariage, bapteme, communion, anniversaire, cousinade... • Evenement professionnel : CE, seminaires, formations, conventions, remerciements, activites nature, repas, soirees... • Evenement associatif : assemblee generale, reunion, exposition, salon, repas, soiree, cours (sportifs, culinaires...) • Tout evenement : possibilite d'organiser des evenements a la demande (week-end equestre, randonnee, VTT...) Le projet prendra place sur les parcelles C155 - C156 - C157 - C159 - C871 ET C873 pour une surface totale de 2ha89a, concernees par le zonage UL du PLU de la commune de Mielan. Le projet respectera l'ensemble des dispositions du PLU. Le domaine de reception MALEOSA sera amenage un terrain viabilise, porteur d'un bassin incendie de 60 m3 ainsi que des aires de retournement. Il sera potentiellement possible de realiser quelques extensions. Ces travaux seront realises a partir des infrastructures existantes du terrain, sur domaine prive et ne necessiteront pas de creation

4.2 Objectifs du projet

Le projet de GUINGUETTE et d'hebergements pour les familles a pour objet de generer des revenus pour vivre pleinement de cette activite, il a egalement pour objet de conforter et de developper les activites touristiques a l'echelle communale et des Communes alentours. Il permet egalement de : • Repondre a une demande de la population locale de profiter de ce lieu magnifique au bord du lac de Mielan pour y organiser les evenements importants de leur vie. • Generer de nouvelles retombees economiques par le developpement de l'economie locale directe et indirecte. • Plus precisement il s'agit d'offrir, le temps d'un court sejour, une immersion totale dans une nature genereuse.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront realises selon le phasage suivant : - Terrassements des irregularite pour les 8 emplacements nus - Pas d'evacuation de deblais ni d'abattage d'arbres, - Raccordement aux reseaux de viabilisation existants - Plantation de haies de separation des emplacements avec des essences locales, - Pose des 12 HLL (cabanes lodges) et leurs terrasses sur pilotis. - Realisation des 40 places de parkings, voies (acces, service) et cheminements - Pose du module bloc sanitaire. - Construction d'un batiment bois comme salle de reception avec cuisine, buvette, dortoirs, sanitaires, terrasse et mise en place des toiles. Les travaux selon leur nature, seront realises suivant un calendrier de periode la moins impactante pour le derangement de la faune (principalement entre octobre et fevrier).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le projet permettra l'hebergement des participants aux evenement de la salle de reception (mariages, seminaires, anniversaires...) et notamment des familles dans un cadre naturel avec vue sur le Lac de Mielan. Chaque HLL sera dimensionnee pour accueillir 4 personnes maximum. Les cabanes lodge seront en bois et couverture bac acier, environ 44 m² de surface de plancher, dont 2 s'adapteront pour que 2 chambres puissent s'adapter (1PMR et 1 PSH). 8 emplacements nus sont destines a accueillir les amis et familles qui viendraient avec leur propre moyen de logement (tentes ou camping car). L'accueil des clients sera assure par plusieurs petites aires de stationnement pour un total de 40 places. Le projet prevoit egalement une salle polyvalente (200 m²) comprenant une cuisine, une buvette, un espace sanitaire et des dortoirs en mezzanine. Un bloc sanitaire sera egalement implante principalement pour subvenir aux emplacements nus. L'ensemble des reseaux (EU, EP, AEP) du projet sera raccorde aux reseaux existants sur le site. Un cheminement pieton pour relier les hebergements a la Salle de reception sera realise en calcaire d'Aurignac. Des habitats pour l'avifaune, les insectes et les mammiferes tels que les chauves-souris seront integres a la conception des cabanes (nichoirs, abris, ...). Des ilots vierges seront inaccessibles afin de preserver et valoriser la biodiversite sur le site. La quasi totalite des materiaux est ainsi recyclable en fin de vie et facile a demonter. La construction sur pilotis limite les atteintes au sol et au sous-sol.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis a permis d'amenager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Surface de terrain total de la SCI - Surface de terrain concerne par l'emprise du projet - Surface cabanes lodges (12 HLL) - Surface batiment de reception - Surface des emplacements nus (8 emplacements) - Parking (en surface mixte : Terre Pierre Enherbe) - Batiment sanitaire	(7.8, ha) (2.89, ha) (528, m²) (200, m²) (1360, m²) (970, m²) (20, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 5 Voie : Chemin de Campane

Lieu-dit :

Localité : 5 Chemin de Campane 32170 Mielan

Code postal : 32170 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 0°18'58"E , " Lat. : 43°26'29"N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Les parcelles concernees par le projet de lieu de reception sont classees en zone UL au PLU de la commune de Mielan approuve en 2018 correspondant a des activites de tourisme et de loisirs.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☑	☐	Incidence sur la ZNIEFF de type I "Lac de Mielan". La preservation des haies peripheriques va dans le sens d'une non atteinte des continuites ecologiques locales.
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	PPR RGA (RETRAIT GONFLEMENT ARGILE)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Approuve
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☑	☐	Le site du projet se trouve dans le sous bassins SBV17
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☑	☐	Le site se situe dans un perimetre du patrimoine inventorie sur la liste des sites inscrits : le Lac de Mielan. Outre la preservation des haies peripheriques qui limitent tres fortement les vues depuis l'exterieur, une grande importance est accordee au cadre paysager de maniere a renforcer la trame vegetale au sein du site.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	Le projet se situe a 9 kilometres au Sud d'un site Natura 2000. Il s'agit de la : - Zone Speciale de Conservation (ZSC), « Coteaux de Lizet et de l'Osse vers Montesquiou » (FR7300893)
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	En phase d'exploitation, la Salle de reception et ses hebergements seront raccordes au reseau AEP existant du terrain. Une attention particuliere sera portee sur la maitrise de la consommation d'eau au niveau des cabanes et des parties communes de la reception (reducteurs de pression, WC a reservoir double touche...). La mare sera remplie par les eaux pluviales, Prelevement
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Pas de terrassements prevus. Un apport de gravier d'Aurignac pour les cheminements vers la Salle de reception.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le site est raccorde au reseau d'eau, raccorde au reseau d'assainissement. Zonage d'assainissement du PLU : Les parcelles 829, 830, 123, 734, 869,159, 156, 158, 157, 153, 155, 154, 871, 873 et 863 sont placees en AC puisqu'elles font l'objet d'une ouverture a l'urbanisation UL.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Le site se trouve dans une Zone Naturelle d'interet Ecologiques, Faunistiques et Floristiques de type I et en Espaces Naturels Sensibles (ENS), au vu de sa proximite avec le Lac. Il s'agit de la : - ZNIEFF I, Z2PZ1002 « Lac de Mielan », qui correspond au Lac de Mielan et ses abords, - ENS « Lac de Mielan » qui correspond au Lac de Mielan et ses abords. La zone presente un fort enjeu
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☑	☐	Le projet se situe a 9 kilometres au Sud d'un site Natura 2000. Il s'agit de la : - Zone Speciale de Conservation (ZSC), « Coteaux de Lizet et de l'Osse vers Montesquiou » (FR7300893) • Impacts directs Les impacts directs du projet sur le site Natura 2000 « Coteaux du Lizet et de l'Osse » sont lies a une eventuelle destruction d'habitats ou d'habitats d'especes d'interet communautaire situes sur le site Natura 2000 en lui-meme. Aucun impact direct
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Le site se situant au bord du lac est en zone sujette aux remontees de nappes mais n'est pas en zone inondable. Le risque apparait faible dans la mesure ou les HLL et la Guinguette seront implantes sur pilotis.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Aucun effet sanitaire n'est a attendre.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Les travaux induiront des deplacements en phase chantier par la circulation des engins de chantier (principalement livraison des materiaux). En phase d'exploitation, les clients de la salle de reception occasionneront des deplacements lies a leurs arrivee et depart certains Week end.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	La musique sera presente sur le site les jours de location de la salle. Le projet n'a pas d'incidence notable sur le bruit percu aux alentours (habitations les plus proches a plus de 400 m)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	L'ecran vegetalise du terrain reduit l'exposition au bruit.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	L'amenagement de la Salle polyvalente et de ses hebergements ne constitue pas une source d'odeur particuliere.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	L'eclairage des circulations et voies pietonnes est assure par des equipements solaires a faible luminosite dirigeant les flux vers le bas et a detection de mouvements.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	Le projet de lieu de reception n'est pas de nature a remettre en cause la qualite atmospherique constatee sur le secteur. La circulation des camions de livraisons pourront engendrer des rejets dans l'air de type gaz d'echappement, envol de poussieres. En phase exploitation, Le projet engendrera des rejets lies : - au trafic lie a la venue des clients. Le projet prevoit la realisation de batiments economes en energie et durable
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	Le projet n'engendrera pas de rejets liquides. Toutefois, des rejets accidentels peuvent se produire en phase de chantier : rejets accidentels d'hydrocarbures, d'huiles ou de graisses, ou de fuite de carburants ou d'huiles des
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Lac de mielan

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☑	☐	Des rejets d'eaux usees sont a prevoir, notamment en lien avec les HLL, les sanitaires.... Le site est viabilise et les HLL et le batiment de reception seront raccordes au reseau d'assainissement existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Lors de la phase de chantier, le projet produira des dechets de chantier non dangereux divers. Ces dechets seront collectes, tries puis traites par des filieres adaptees. En phase exploitation, une zone de tri des dechets et de collecte par le SMCD est deja presente sur le site.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le projet n'est concerne par aucune zone soumise a archeologie preventive. La DRAC a confirme que le projet ne donnera pas lieu a une prescription d'archeologie preventive (courrier du 22/11/23, cf. annexe 9).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	e terrain est classee UL au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mielan, a vocation de tourisme, sports et loisirs. Bati et demographie : Aucun impact sur des elements batis Le projet n'engendrera pas de modifications sur les activites humaines, notamment liees a l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La consultation des differents sites des services de l'Etat ne fait apparaitre aucun autre projet connus sur le territoire de Mielan et des communes limitrophes, a moins de 5 km du site du projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La conception du projet et les mesures appliquees sont basees sur la sequence ERC. En phase travaux, le chantier respectera les exigences reglementaires en termes de pollutions des sols et des eaux et de nuisances (sonores, gestion des dechets, engins conformes, …). Des mesures de prevention et de reduction seront prises, notamment pour limiter les rejets accidentels liquides (Plan d'intervention, kit anti-pollution, …). En phase d'exploitation, des mesures d'evitement et de reduction seront prises : Mesures d'evitement : - Les amenagements portent sur des parcelles deja exploitees et pour lesquelles la nature s'est deja adaptee. - Raccordement aux reseaux existants. Mesures de reduction : - Reduction des nuisances sonores - ecran vegetalises. - Preservation des haies peripheriques. - Maitrise de la consommation d'eau au

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Par manque de place, cette partie est developpee dans le dossier des annexes du formulaire cas par cas.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le principal enjeu de ce projet est la gestion des eaux pluviales vers le Lac et la protection de la ZNIEFF I lac de Mielan. Au vu de la prise en compte des enjeux et incidences du projet, notamment des sa conception, et des mesures associees (pas de de-vegetalisation, accompagnement via creation d'habitats favorables a la faune/flore, insertion de niches/abris dans les HLL, reprise des reseaux EU et AEP existants et mise en place d'une mare de retention/regulation...), il ne semble pas necessaire que le projet fasse l'objet d'une evaluation environnementale. Des mesures d'evitement et de reduction sont et seront en place pour reduire les potentiels impacts environnementaux (voir annexe 8) Le projet a ete concu de maniere a limiter l'impact sur l'environnement de ce beau site en liant l'humain a la nature.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom BOUDOU

Prénom EMMANUELLE

Qualité du signataire RESPONSABLE

À MIELAN

Fait le 07-10-2025

Signature du (des) demandeur(s)